



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE CHANCIA**

Séance du lundi 31 mars 2025

|  |   |
|--|---|
| <p><u>Nombre de conseillers :</u><br/>                 En exercice : 10<br/>                 Présents : 8<br/>                 Votants : 9</p> <p>Date de convocation du conseil municipal :<br/>                 24 mars 2025</p> <p>Date de mise en ligne de la délibération :</p> | <p>L’an deux mille vingt-cinq, le lundi trente et un mars, à dix-huit heures trente-sept minutes, le conseil municipal de la commune de Chancia s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BONIN, Maire.</p> <p>Étaient présents : BONIN Robert, DELIANCE Jean-Luc, BELZUZ Jean-Claude, FOURNIER Christophe, FAYE Cyril, BERTHAIL Éric, DUEZ Sophie, MEYNET Francine.</p> <p>Excusées :<br/>                 MAILLARD Valérie, excusée donne pouvoir à DELIANCE Jean-Luc.</p> <p>Absent :<br/>                 KOCIOLO Guillaume</p> <p>Secrétaire de séance : FAYE Cyril</p> |
| <p><u>Objet</u> : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde</p>   |   |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s’est engagée dans l’élaboration d’un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d’assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan a été élaboré avec l’équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et ses décrets d’application.

Le PCS est constitué du Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d’états de la gestion de la crise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d’adopter à l’unanimité le Plan Communal de Sauvegarde.

Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 Robert BONIN